

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 juillet 2023

Liste des présents :

Conseiller(ère) municipal(e)	Présent(e)	Absent(e) Excusé(e)	Pouvoir à	Secrétaire de séance
M le Maire, M CROUX Christian	X			
M le Premier adjoint, M CODECCO Didier		X		
M le Second adjoint, M DERAMOND Sébastien	X			X
Mme BERTHIER Béatrice	X			
Mme CAVAILLE Céline	X			
Mme FERRAND Anne-Lise	X			
Mme OWEZAREK Laurianne	X			
Mme PAYRASTRE Elisabeth	X			
M CONDOUMY Philippe	X			
M GOUT Damien	X			
M MOULIN Dominique	X			

Horaire de séance :

Ouverture de séance :
20h30

Clôture de séance :

Prochain Conseil :

20/9 ou 27/9

Liste des observateurs :

Ordre du jour :

1. Délibération ESIT – Travaux réparation bâtiment Ecole suite sinistre
2. Questions diverses

Compte rendu de séance :

1. Délibération ESIT – Travaux réparation bâtiment Ecole suite sinistre

Suite à la réunion de l'ESIT du mercredi 05 juillet 2023, Monsieur le Maire informe le conseil des dégâts sur le bâtiment de l'école de Tarabel survenus le vendredi 9 juin 2023 vers 18h30 consécutifs à un orage.

Toutes les pièces ont été plus ou moins impactées.

Des dalles de plafond ont été abimées, certaines sont tombées au sol, la laine de verre a été trempée à certains endroits et s'est détériorée.

Après visite de l'expert en date du 23 juin, des devis ont été demandés correspondant à la réparation. Plusieurs entreprises ont été contactées et seulement deux devis ont été transmis, un pour le lot toiture et un pour la réfection des plafonds et de l'isolation.

Madame la Présidente a signé la lettre d'acceptation d'indemnité de l'assurance d'un montant de 5 618.05 €.

Afin de programmer les travaux pendant les vacances scolaires estivales, il convient de valider les devis suivants :

- ETS NEROCAN HT 4 130 € TVA 826 TTC 4 956 €
- ETS PLAFOND D'OC HT 6 300 € TVA 1 260 TTC 7 560 €
- TOTAL HT 10 430 € TVA 2 086 TTC 12 516 €

La tva serait en partie reversée avec le FCTVA soit 1 711 € (16.40 %) sur 2 086 €.

Sur le montant total HT de 10 430 € déduction faite de l'indemnité assurance, il reste à charge 4 811.95 € pour l'ESIT.

Le Conseil Départemental a été sollicité pour octroi d'une subvention de 40 % sur la partie restant à charge, qui correspondrait à un montant de 1 924 €.

Le reste à charge global compte tenu des opérations ci-dessus serait de 3 263 € arrondi 3 000 € pour l'ESIT.

Il est proposé de répartir le reste à charge entre toutes les communes membres, en fonction du nombre d'habitants, soit pour Maureville (317 hab) 481 €.

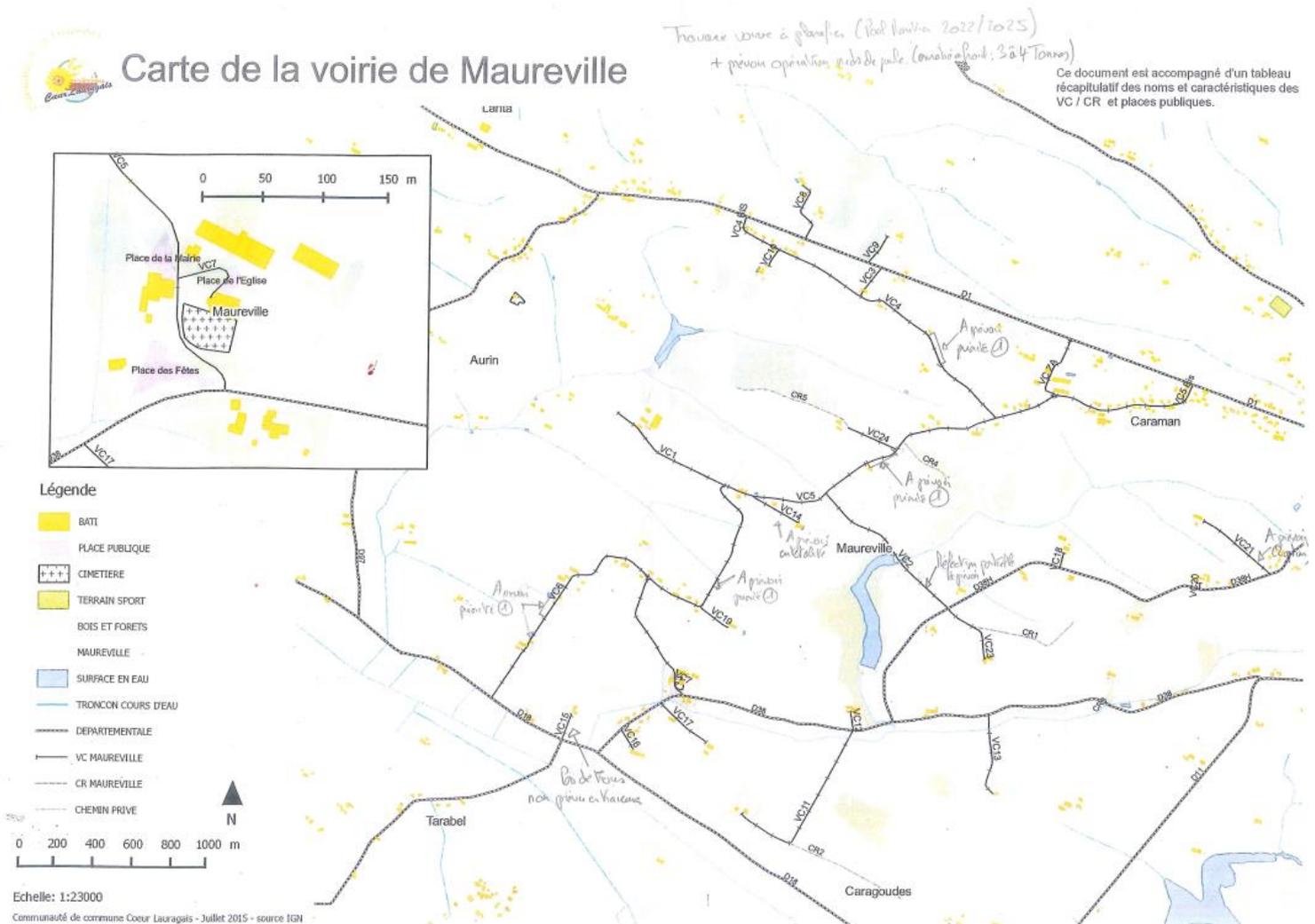
Le Conseil Municipal valide les travaux et le reste à charge par commune.

Résultat du vote de la délibération		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Sous réserve que le traitement fongicide soit réalisé sur une autre période (plus propice pour ce type de traitement).

2. Questions diverses

- Réunion ESIT :
 - Concernant les rythmes scolaires, la mise en place d'une garderie le mercredi a été évoquée, prise en charge par les parents, mais il n'y aurait plus d'activités périscolaires. Avis négatif de l'inspectrice d'académie par rapport à l'équité des enfants.
 - L'ESIT a conclu une position contre la réduction à 4 jours par semaine.
 - Une ATSEM a obtenu un diplôme d'agent de maîtrise, pas de poste ouvert à ce jour.
 - Facturation du repas pendant les jours de grève : il n'y aura plus de repas pris en charge par l'ESIT.
- Travaux prévisionnel voirie :



- Point sur travaux réalisé 33 000 €, reste 46 000 €.
 - Les devis sont en cours de réalisation pour ces différents points. Il est probable que le budget restant soit dépassé, il faudra prendre la décision, soit choisir les travaux urgents, soit augmenter l'enveloppe du pool routier avec le budget communal.
- PROBATEL a resolicité la mairie pour déposer le permis de construire. N'étant pas encore propriétaire, il ne peut pas faire cette demande.